



Boostheat

Assemblée générale du 10 juin 2024

**Communication du commissaire aux comptes
faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce**

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Boostheat

Assemblée générale du 10 juin 2024

Communication du commissaire aux comptes faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce

A l'Assemblée Générale de la société Boostheat,

En application de la loi, nous vous signalons que l'avenant au contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles qui a été conclu le 7 février 2023 n'a pas fait l'objet d'une décision de l'assemblée générale sur rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Montpellier, le 7 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier